

## Compte rendu de la réunion du Collège des Écoles Doctorales du 09 juillet 2021

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni le vendredi 9 juillet 2021, à 9h 30, dans la salle de la conférence de la MSHS de Poitiers sous la présidence d'Éric GOJOSSO.

Étaient présents : Valérie AKERMAN, Vanessa ALBERT, Gilles BAUBE, Ladjel BELLATRECHE, Sophie BERGERONNEAU, Didier BOUCHON, François BRIZAY, Marguerite CANEDO, Karine CORRE, Christophe COUPEAU, Hendrik EIJSBERG, Valérie FOURNIER, Yves GERVAIS, Éric GOJOSSO, Damien HALM, Khaled HIRECH, André LE ROUX, Alicia LECESVE, Denis LEMONNIER, Barbara MERIGEAULT, Chloé THOMAS, Lucette TOUSSAINT et Audrey VERON.

Étaient excusés : Frédéric BECQ, Samuel BOISSIERE, Isabelle MICHAUD et Murielle TAILLET

### I. INFORMATIONS GENERALES

- Concernant la migration des sites internet des ED et du logiciel Amethis pour la future accréditation, le Vice-Président de l'Université de Poitiers en charge du numérique, M. Philippe Carré a été saisi conjointement par le Vice-Président de l'Université de Poitiers en charge de la recherche et le directeur du collège doctoral. En réponse, il s'est engagé à gérer cette question.

- A l'issue de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> juin, **41** contrats doctoraux ont été alloués au sein l'Université de Poitiers. La répartition par secteur est :

DSP : 5

SHES : 10 (4 SLPLCE / 2 SSTSEG / 4 Humanités)

SPIA : 12 (8 SIMME / 4 SISMI)

ICBG : 14 (10 TM / 4 SBS)

Du point de vue des supports, la ventilation est la suivante :

24 UP / 1 NAQ-GA / 4 NAQ-GP / 11 NAQ-UP / 1 UP-ANR

- A l'ENSMA, **9** contrats ont été alloués, à savoir 4 contrats pleins et 5 contrats co-financés par la Région NAQ

- L'attribution des avenants d'enseignement a eu lieu à l'Université de Poitiers le 6 juillet. La répartition adoptée est la suivante :

DSP : 4

SHES : 11 (2 SLPCE / 6 SSTSEG / 3 Humanités)

SPIA : 14 (10,5 SIMME / 3,5 SISMI)

ICBG : 10,5 (8 TM / 2,5 SBS)

**Total: 39,5**

Nota : les 0,5 correspondent à des avenants dont les bénéficiaires sont des doctorants contractuels en 3<sup>e</sup> année

- L'évaluation du CED et des ED par le HCERES aura lieu les 5 et 6 octobre, comme annoncé, mais en distanciel (cf. le courrier du président du HCERES du 30 juin 2021). Les entités évaluées auront la charge de l'organisation des échanges en visioconférence. Il conviendra par suite de trouver des salles équipées et adaptées se prêtant à l'exercice.

Les ED évaluées sont les ED dont la création est demandée. En cas de fusion, la présentation devra inclure le bilan de toutes les ED partenaires (cas de MIMME, de Rosalind Franklin et Humains en société).

Pour le CED, il est acté que la présentation des études doctorales (5 octobre, 9h30-10h) sera assurée conjointement par MM. Yves Gervais pour l'Université de Poitiers et Denis Lemonnier pour l'ISAE-ENSMA. La présentation du bilan-projet du CED incombera à MM. Boniface Kokoh et Eric Gojosso.

Participeront à l'entretien avec les personnels gestionnaires du collège (6 octobre), Mmes Vanessa Albert, Murielle Taillet, Barbara Mériegeault et Audrey Veron).

Dans la mesure où il n'y a pas actuellement de doctorants impliqués dans le collège doctoral, la suppression de cette séquence est demandée.

- La ComUE disparaîtra officiellement le 31 décembre 2021, mais elle continuera de financer la formation doctorale, pour ce qui la concerne, jusqu'au terme de l'année 2022, à la condition que les dépenses aient été engagées avant sa disparition.

Trois emplois d'agent de la ComUE seront transférés à l'ISAE-ENSMA. La DRInnov de l'UP accueillera deux IGR et les trois gestionnaires d'ED seront maintenues dans leur poste.

L'accréditation des ED actuelles prendra fin au 31 août 2022.

Sur le point de savoir si les crédits alloués à la formation doctorale par la ComUE pourront être conservés après 2022, la réponse apportée par le Vice-Président de l'Université de Poitiers en charge de la recherche est pessimiste. Les directeurs d'ED, en particulier M. Christophe Coupeau, s'interrogent dès lors sur leur capacité à proposer encore des formations thématiques à leurs doctorants. En cas d'impossibilité avérée, les règles présidant à la validation des crédits horaires de formation devront être revues.

## II. JOURNEE DE RENTREE

La date de la rentrée est fixée au 15 octobre, sur le site du Futuroscope. Si les conditions sanitaires le permettent, elle aura lieu en présentiel. La matinée sera dédiée à la présentation générale. L'après-midi sera consacrée aux rentrées par secteurs disciplinaires. Compte tenu des incertitudes trop fortes, les doctorants ne seront pas invités à déjeuner, contrairement à l'usage antérieur. En cas de dégradation de la situation, la présentation générale se ferait en visioconférence.

## III. CEREMONIE DE REMISE DE DIPLOME DU DOCTORAT

Elle est prévue le 10 décembre, dans l'amphi 800 de la Faculté de droit (Campus), et sera placée sous le parrainage de M. Francis Eustache (secteur SHES). Elle regroupera les deux promotions de docteurs 2020 et 2021. L'objectif est d'accueillir à minima les lauréats, voire leurs invités, si les circonstances sanitaires le permettent. A défaut, il serait souhaitable que la cérémonie, toujours enregistrée, puisse être retransmise en direct sur internet et vue par les proches des lauréats. Deux prix de thèse seront décernés par secteur. Le succès de M. Paul Dequidt à MT180 sera valorisé lors de la cérémonie.

## IV. BILANS DE FORMATIONS MUTUALISEES

Le bilan des formations mutualisées hors IES est dressé par M. Gilles Baube. 10 formations professionnalisantes différentes ont été proposées. 174 doctorants ont pu y assister. 11 doctorants ont eu un suivi individuel et 21 doctorants ont créé leurs profils PerformanSe. Compte tenu de ces bons résultats le dispositif est reconduit pour l'année universitaire 2021-2022 moyennant des évolutions (modularisation et adaptations) (cf. diaporama : Bilan : Accompagnement des doctorants 2020-21)

Le bilan de l'IES est présenté par M. Hendrik Eijsberg. 195 doctorants ont suivi la formation Initiation à l'Enseignement Supérieur dont 118 doctorants poitevins (8 ISAE-ENSMA – 110 UP). La ComUE propose deux formules. La formule de base (validant 5 heures de formation) a été suivie par 41 doctorants et la formule avancée (validant 15 heures de formation) a été suivie par 77 doctorants. Le coût de cette formation, pris en charge par la ComUE, est d'environ 17 000€ pour les sites de Poitiers et de Limoges (cf. diaporama : Bilan IES).

Le financement de l'IES pourrait encore être pris en charge par la ComUE pour l'année universitaire 2021-2022. Il est toutefois acté, avec l'aval des autorités de tutelle, que le pilotage pour le site de Poitiers en sera assuré par le CED.

## V. GUIDE PRATIQUE DES DOCTORANTS

Il ne doit pas être confondu avec le Livret du doctorat, rédigé naguère par M. François Baty-Sorel, et qui sera bientôt mis à jour à la demande de l'établissement par M. Gilles Baube.

Le guide synthétique vise à offrir au doctorant « pressé » des informations essentielles qu'il trouverait de manière plus détaillée sur le site du CED et des ED.

Avec quelques rectifications et compléments, le projet soumis est adopté (cf. document joint).

## VI. REGLEMENT INTERIEUR DU CED

Compte tenu des évolutions attendues en matière de coordination territoriale, l'examen du projet est renvoyé à une séance ultérieure.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

Le directeur du CED fait état de son intervention à la commission recherche du 6 mai 2021 sur la question récurrente des CSI et des CST. Il a rappelé qu'aux termes de l'arrêté du 25 mai 2016, les règles applicables aux CSI sont de la compétence exclusive des ED. Elles font obstacle à ce qu'une délibération quelconque de la commission recherche ou de toute autre instance de l'établissement ait pour elles une valeur contraignante. Par suite, l'examen du fond de la thèse, dans une optique CST, ne peut être réalisé que dans un autre cadre (le plus souvent en partenariat avec les unités de recherche) et qu'à la condition que les effectifs d'enseignants-chercheurs le permettent en pratique.

En réponse à une question posée par Mme Marguerite Canedo, il est précisé par le Vice-Président en charge de la recherche que les directeurs des écoles doctorales bénéficieront d'une décharge de 60h éq. TD, conformément à l'arrangement trouvé par la direction du collège avec les responsables de l'établissement l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

La secrétaire de séance,  
Vanessa ALBERT

Le directeur du Collège,  
Éric GOJOSSO